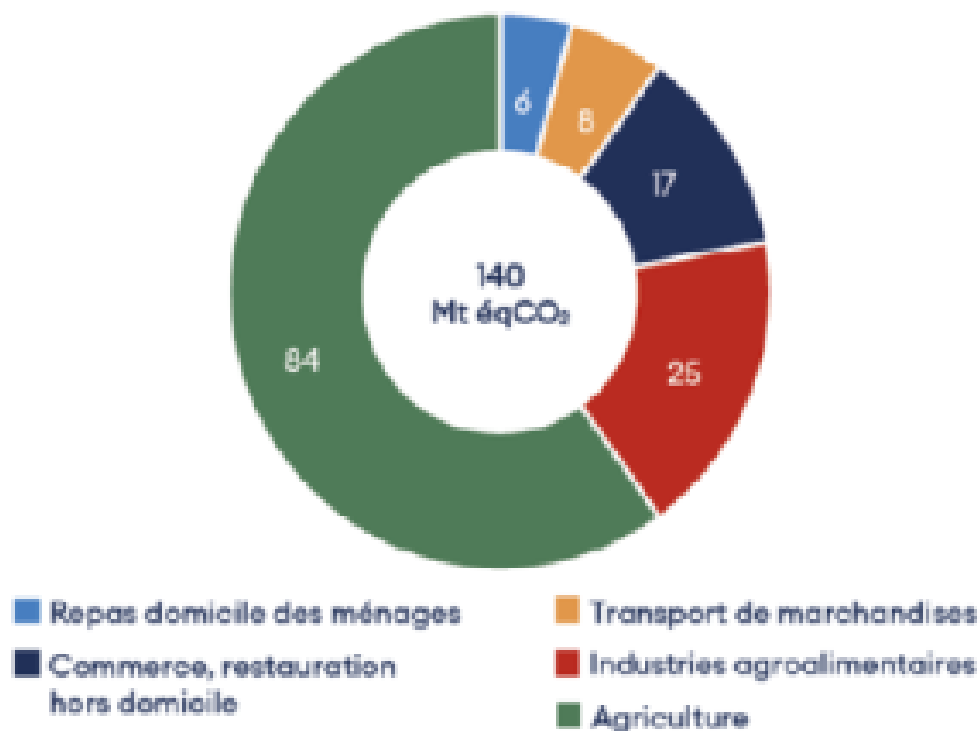


# Avis du CESE sur la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire française

29 mai 2026

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté en mars 2026 un avis sur la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire en France. Le document revient sur l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de la logistique alimentaire. Le transport de denrées est à l'origine d'environ 20 % des émissions de GES de la logistique, tous secteurs confondus, évaluées à 63 MtCO<sub>2</sub>eq en 2022, soit 16 % des émissions totales françaises. Les transports représenteraient entre 6 et 14 % de l'empreinte carbone de l'alimentation des Français (estimée à 140 MtCO<sub>2</sub>eq en 2017) (figure), dont 83 % pour le seul mode routier. Les aliments produits en France, bien qu'ils ne représentent que 23 % du trafic global, seraient à l'origine de 47 % des émissions du transport alimentaire.

**Empreinte carbone de l'alimentation des Français en 2017, en MtCO<sub>2</sub>eq**



Source : CESE

Pour accélérer la décarbonation de la logistique alimentaire, le CESE formule seize préconisations réparties en cinq axes : meilleure connaissance des émissions de GES ; réduction de celles-ci dans le transport ; dans les plateformes logistiques et les entrepôts ; et dans les emballages et la gestion des déchets ; et enfin organisation de la chaîne logistique dans les territoires.

Pour les auteurs, il est prioritaire d'estimer précisément les émissions de la logistique alimentaire dans son ensemble et pour chaque maillon (ex. transport, stockage). L'un des obstacles est l'utilisation de différentes méthodes de calcul. Ils préconisent une unification, à développer sous l'égide du ministère en charge de la transition écologique.

Pour ce qui est des émissions globales du transport, les pistes de réduction mises en avant concernent la sortie des énergies fossiles et l'électrification de la chaîne logistique : soutien aux filières de production de batteries, avantages fiscaux pour les filières françaises, etc. Les auteurs soulignent l'intérêt d'améliorer le réseau de bornes de recharge rapide pour les camions et celui du ravitaillement en biocarburants. Ils préconisent aussi de développer le report modal vers le transport ferroviaire (à doubler en 2030 par rapport à 2019) et de sécuriser un financement public de 500 M€/an sur dix ans pour développer ce type de fret.

Ils recommandent de doter les entrepôts de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de toitures photovoltaïques et de multiplier des zones de stockage proches des établissements de distribution, voire directement sur place, afin de diminuer la fréquence des livraisons. Instaurer des dates limites de consommation plus longues constitue un autre levier.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : [CESE](#)